

**Troisième conseil d'école**  
**Germond-Rouvre**  
**24/06/19**

**Membres présents :**

- Mesdames Birebent, Guermeur, Piffeteau (enseignantes), Monsieur Guillemain (enseignant et directeur)
- Madame Chabot (adjointe), Monsieur Epoulet (maire)
- Madame Bourlon et Monsieur Sourisseau (DDEN)
- Mesdames Lebret, Lemotheux, Timorès et Messieurs Mouchard et Potreau (représentants des parents d'élèves)

**Membre excusé :** Madame Mathé-Sagot (enseignante)

*Secrétaire de séance :* les représentants des parents d'élèves

**Les effectifs de fin d'année 2018-2019:**

PS-MS	GS-CP	CP-CE1	CE1-CE2	CM1-CM2
10 + 16	17 + 7	12 + 11	5 + 21	12 + 12
26	24	23	26	24

*Les 12 CM2 seront en 6° à la rentrée, 7 au collège de Champdeniers, 2 ont obtenu des dérogations pour des collèges de Niort, 3 dans le privé.*

**Les effectifs pour la rentrée 2019 :**

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
10	10	16	20	15	15	21	11
36			82				
118 élèves							

**Les répartitions pour la rentrée 2019 :**

PS-MS	GS-CP	CP-CE1	CE1-CE2	CM1-CM2
Karine Piffeteau	Isabelle Birebent	Arnaud Guillemain	Nominations à venir	Sandra Mathé--Sagot
10 + 10	16 + 10	10 + 15	8 + 15	13 + 11
20	26	25	23	24

*Les enseignants qui assureront la décharge du directeur et le temps partiel dans la classe de CM1-CM2 seront nommés début juillet.*

Les CP seront regroupés au niveau des récréations, du service de cantine et sur certaines activités pédagogiques pour maintenir la cohésion de groupe.

**Les projets :**

**Le gymnase :** la convention avec le gymnase de Saint-Maxire est reconduite pour l'année scolaire prochaine.

**La piscine** : demande reconduite pour la piscine de Chauray pour les GS-CP et CP-CE1. L'école est en attente de la réponse puis du nombre d'accompagnateurs disponibles (La présence de plus de parents sera indispensable étant donné la présence des GS).

**Le prix des Incorruptibles** : les votes ont été faits.

**Projet avec les clowns de Matapeste et la plasticienne Cathy Duval** :

- détourner des meubles pour les investir pendant le grand conseil mondial des clowns. (PS au CE1) 20 heures par classe
- expression théâtrale pour s'exprimer devant les autres (CE1 au CM2)

Les meubles étaient présents lors de la fête de l'école du vendredi 28 juin.

A noter que peu de familles ont profité des 3 jours du Grand conseil mondial des clowns.

**Voyage du 24 au 27 septembre 2019 à Bretignolles / Mer de GS au CM2** :

98 élèves partiront. Seule une élève ne partira pas pour raisons personnelles.

Le budget est de 200€ par élève environ.

Une participation de 70€ par enfant a été demandée aux familles. Aucun problème de règlement à signaler.

Les 13 accompagnateurs ont été trouvés mais certains attendent encore les réponses de leurs employeurs : 4 enseignants + 2 ATSEM (Laëtitia et Christelle) + parents

**Garderie rentrée 2019** :

A la rentrée, un goûter unique devrait être mis en place (uniformisation des goûters, réduction des déchets, meilleure organisation) en privilégiant la production locale (gâteaux faits maison, fruits, ...).

**Questions pour le Conseil d'école pour le 24 Juin 2019**

Questions de la liste des parents : **le service minimum d'accueil**

- La question du service minimum est de nouveau d'actualité, suite au dernier mouvement de grève, pouvez-vous nous expliquer pourquoi nous avons été prévenus si tardivement ?
- Sur quels délais de prévenance pouvez-vous vous engager pour les prochains mouvements de grève ?

Le maire précise que plusieurs questions traitent du même sujet. Il rappelle qu'un mouvement de grève fait suite à un préavis lancé par des délégations syndicales 5 jours ouvrables avant la date de la grève. Il appartient ensuite aux agents concernés de se déclarer grévistes ou non. Les agents ne sont pas tenus de respecter un délai de prévenance envers leur employeur ce qui explique les délais du mouvement du 9 mai. Il est interdit à l'employeur de demander aux salariés de se déclarer préalablement.

De plus, il est rappelé que le service minimum d'accueil ne concerne que les heures de classe et non la garderie et le temps de cantine.

La mairie demande le droit d'utiliser le courriel des familles pour diffuser diverses informations et réduire les délais de prévenance et de communication

Question d'Elie Papinot, papa d'Hugo en CP :

- Quel est le degré d'implication de la commune lorsqu'elle a connaissance d'une grève des enseignants ? Envoi d'un simple avis de grève aux parents ? Recherche en amont d'une solution, anticipation d'une solution en début d'année scolaire afin de garantir la surveillance pendant le temps scolaire ? Le sujet n'est pas le droit de grève.

La mairie explique qu'une demande a été faite dès la fin de semaine précédente auprès du centre de gestion qui dispose d'un service d'intérim. Une relance téléphonique a été faite le lundi 6 mai. Le 7 mai, le centre de gestion a apporté une réponse négative.

Il n'est pas possible pour de nombreuses raisons techniques de mettre en place une liste de personnes compétentes. Monsieur le Maire propose à son tour que les parents se portent volontaires pour figurer sur une liste de personnes disponibles ou s'organisent entre eux pour gérer un tel temps.

Questions de Samuel Potreau, Papa de Lola MS et Amaïa CE1 :

Ma question rejoint celle d'Elie Papinot.

- Malgré nos échanges lors du dernier Conseil d'école force est de constater que le message n'a pas été bien entendu par la mairie. Dernier exemple en date, la grève du 09 mai où nous avons été prévenus le 07 mai au soir avec 1 jour férié entre les 2. Nous avons aussi des obligations vis-à-vis de nos employeurs. Comment pouvons-nous nous organiser sans prévenance ?

Cf question précédente

- Est-il possible d'inscrire dans le règlement intérieur de l'école, qu'en cas de grève des enseignants et/ou des agents communaux, ils devront informer les parents avec un délai de prévenance de 48h ouvrées ?

La loi n'autorise pas de telles dispositions.

**La fermeture du portillon bleu** soulève un problème, celui de la sortie pour les parents d'enfants de maternelle :

Question de Lydie Gauduchon, Maman de Léa en GS :

- Je trouve très déplacé de devoir courir sous peine de voir le portail se refermer devant soi (pour rentrer comme pour sortir). Pour nous parents de maternelle, nous accompagnons nos enfants jusque dans la classe, les aidons à sortir le cahier, à enlever le manteau, puis il arrive que nous ayons des choses à voir avec la maîtresse, à lui dire.

Donc effectivement parfois nous mettons plus de 10 min à entrer et à sortir. Donc devoir courir et avoir des remarques n'est pas toujours très agréable.

Pourquoi ne pas laisser ouvert jusqu'à 9h15 et laisser les instituteurs juger d'accepter ou non l'enfant ?

Question d'Amélie Girard, Maman d'Ewenn et Mathéo en GS :

- Suite au rappel à l'ordre sur les horaires d'ouverture de l'école, serait-il possible d'élargir cette amplitude car il est compliqué d'emmener ses enfants dans la classe de maternelle et d'en sortir avant 9h ? (Maternelle où les enfants enlèvent leurs manteaux sortent leurs cahiers du sac et les parents remplissent le tableau de garderie/cantine, voire évoquent une situation particulière du jour à la maîtresse...)

Il me semble logique que l'entrée se passe avant 9h mais pas la sortie. Ce n'est pas un reproche mais l'enseignement n'est pas commencé ni en maternelle ni en primaire puisque même les primaires sont encore en récréation à 9h bien passées.

La gestion de l'ouverture et fermeture du portail ne semble effectivement pas être de la responsabilité de la cantinière, néanmoins ce fonctionnement et cette organisation n'est pas la responsabilité des parents notamment lors d'arrivée décalée dû à des rendez-vous médicaux. Cependant les remarques et le comportement inapproprié et parfois déplacé de la cantinière sur cette gestion du portail ne me semble pas justifiés.

Le maire explique que les horaires dans toutes organisations sont faits pour être respectés. Si les horaires ne conviennent pas, alors le portillon bleu ne sera plus verrouillé sauf entre 12.00 et 13.45.

Il est rappelé par la mairie que les parents doivent accompagner leurs enfants jusqu'à la classe en cas de retard (pour les aider d'ailleurs à ouvrir le portillon de la cour).

Il sera donc demandé aux employés municipaux de continuer à verrouiller le portail à 9h et de ne faire aucun commentaire ou de répondre aux observations éventuelles formulées par les parents.

Les enseignants constatent que les retards ne sont plus qu'exceptionnels et souhaitent que les horaires (avec la fermeture à 9h) soient conservés.

Il est aussi rappelé que les cahiers de liaison doivent être utilisés en cas d'information à transmettre.

### Questions de la liste des parents :

- Ne serait-il pas possible de mettre **la garderie** gratuite de 8h40 à 8h50 afin de résoudre le problème de nombreux parents ?

Cela n'est pas envisagé. Il est rappelé qu'il existe un forfait pour ne payer que la garderie du matin.

- Chaque partie pourrait-elle s'engager à envoyer aux 2 autres **le compte rendu** dans les 15 jours suivants le conseil pour validation, afin de le communiquer aux parents rapidement ?

Quand le compte rendu est rédigé, il est envoyé aux deux autres parties pour validation puis ensuite diffusion.

- Serait-il possible de mettre le compte rendu à jour sur le site de la commune ainsi que sur le site de l'école, certains parents nous ont fait remarquer que les comptes rendus étaient difficilement accessibles, un panneau d'affichage serait-il envisageable ?

Ils sont en ligne et continueront de l'être. Les panneaux d'affichage (école et APE) peuvent être déplacés à côté des boîtes aux lettres.

- En ce qui concerne les questions du dernier conseil d'école sur **l'aménagement du parking** (éclairage etc...), quelles sont les solutions envisagées ?
- Sous quels délais ?

S'agissant de l'éclairage par détection, de l'allée piétonne, ces aménagements seront faits pendant l'été.

- **La barrière en bois** donnant accès au parking de la cantine est ouverte aux heures d'entrée et de sortie d'école, serait-il possible de rester vigilant et de la maintenir fermée et de rappeler aux parents que cette voie est interdite à la circulation même en cas de retard ?

Un panneau est installé qui interdit l'utilisation de cette voie pour tous les véhicules sauf pour les livraisons. Le Code de la Route s'impose y compris sur les parkings.. Il est de la responsabilité de chacun de respecter les panneaux. La barrière est ouverte les jours de livraison.

- Pour les **APS** l'an prochain, un planning (tourné vers le sport) est en cours de préparation. Il est à noter cependant qu'il est difficile (surtout pour les petits) de commencer les activités dès 16h.